

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2024

Le 05 février 2024 à 20 heures en la Mairie de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise et affichée le 25 janvier 2024.

Étaient présents : Djamila AMOUR-BARRAULT, Alice BARTHELEMY, Alain BARTHOUX, Célia BUIRE, Denis CHOLLET, Hélène DECRESSAT, Elise GISLARD, Pascal MARTINEZ, Jean-Claude MONTAILLIER, Laëtitia PIRES, Yves ROY, Benoît SAVARY, José TOMAS

Avaient donné pouvoir : Johan FREMY à Yves ROY, Joël PAUPARDIN à Laëtitia PIRES,

Secrétaire de séance : José TOMAS

---oOo---

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour de la séance :

- **Le point n°2 : Mandatement du Centre Départemental de Gestion de Seine et Marne pour la mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires**

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil Municipal qui s'est tenu le 26 décembre 2023.

Monsieur le Maire donne la parole aux élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 26 décembre 2023.

Monsieur TOMAS José est désigné secrétaire de séance.

---oOo---

1. PROLONGEMENT DE LA CONVENTION CONCERNANT L'ACCOMPAGNEMENT DU DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE POUR LA REALISATION DU SITE INTERNET INSTITUTIONNEL DE LA COMMUNE

La commune bénéficie de l'accompagnement du Département de Seine-et-Marne pour la réalisation du site internet institutionnel depuis le 18 janvier 2014.

La convention arrivant à échéance, le Département propose de prolonger la durée de la convention conclue entre le Département et la commune. Le projet ayant été approuvé par l'assemblée départementale en séance de commission permanente en date du 21 octobre 2022, la commune de Thoury-Ferrottes a été inscrite à la prochaine commission permanente du 09 février 2024.

Afin de prendre en compte ce prolongement de durée de la convention, il convient de conclure un avenant à la convention initiale, entre les deux parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relative à l'accompagnement du Département pour la réalisation du site internet institutionnel.

2. MANDATEMENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE SEINE ET MARNE POUR LA MISE EN CONCURRENCE D'UN MARCHÉ D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le Code de la commande publique,

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 22 juin 2023 relative au lancement d'un appel d'offres pour un nouveau contrat d'assurance à effet du 1^{er} janvier 2025 d'une durée de 6 ans,

Considérant l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

Considérant que le Centre Départemental de Gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte de la collectivité, en mutualisant les risques, après mise en concurrence,

Après examen et délibéré, l'assemblée délibérante :

Article 1^{er} :

La commune de Thoury-Ferrottes autorise Monsieur ROY Yves, le Maire à donner mandat au Centre Départemental de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : **6 ans à effet du 1^{er} janvier 2025**

- Régime du contrat : **Capitalisation**

- La collectivité souhaite garantir :

les agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC

les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

QUESTIONS DIVERSES

- Carte de vœux et remerciements de Madame KURTZ et Mr et Mme PAUPINAT

- Remerciements lors des obsèques de Madame Andrée BERTRAND

- Monsieur José TOMAS fait lecture d'un courrier du SIRMOTOM sur le tri à la source des bio déchets à partir du 1^{er} janvier 2024

- La convention d'occupation précaire entre Madame LALIEVE et la commune est arrivée à échéance au 19 décembre 2023, Monsieur le Maire propose de la prolonger d'un an.

- Monsieur le Maire fait lecture d'un projet de délibération fixant la nature et la durée des autorisations spéciales d'absence, celui-ci est envoyé au Comité Social Territorial du Centre de Gestion pour avis.

- Monsieur le Maire fait lecture d'un projet instituant la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle qui va être transmis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion pour avis.

- Monsieur le Maire propose au conseil de réfléchir sur l'achat d'éventuelles décorations de Noël par rétro réflexion la nuit, qui fonctionnent sans branchement électrique.

- Monsieur le Maire avait rendez-vous avec les agents responsables de la voirie de la CCPM, il est prévu :

- Une bande jaune devant le 31 rue de Flagy, afin de pouvoir sortir plus facilement de la cour commune

- Un curage des fossés rue de Thoury

- Changement de la barrière du Pont des Marais suite à un sinistre

- Mise en place d'une barrière devant le 6 rue Petite pour interdire aux voitures de stationner sur le trottoir

- Un rendez-vous est fixé le 19 mars pour le problème du dos d'âne en bas de la rue de Verdun.



MAIRIE DE THOURY-FERROTTES

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

- Suite à une visite des rues avec l'entreprise SOMELEC, Monsieur le Maire propose de faire un contrat rural pour l'enfouissement des réseaux électriques, en trois tranches.

- première tranche : finir le bas de la rue de Bichereau

- deuxième tranche : la rue de Chantemerle

- troisième tranche : le haut de la rue de Verdun.

- La commune est toujours dans l'attente du compte rendu du CAUE et des plans pour l'aménagement de l'espace au lavoir de Bichereau.

- Monsieur le Maire demande aux personnes présentes dans le public s'ils ont des questions.

Monsieur MOREL demande, suite au Conseil Municipal du 6 décembre, si les conseillers ayant une procuration avaient le droit de prendre part aux votes, des membres du conseil qui étaient absents et qui avaient donné la dite procuration ? Monsieur le Maire répond qu'un conseiller absent qui a donné procuration a toute légitimité à prendre part aux votes des différents points abordés au Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 29.

Le Maire
Yves ROY

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping, connected strokes.

Le secrétaire
José TOMAS

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent, sweeping initial 'J' followed by several connected strokes.